Résultat courant avant impôt des entreprises de la filière bois régionale

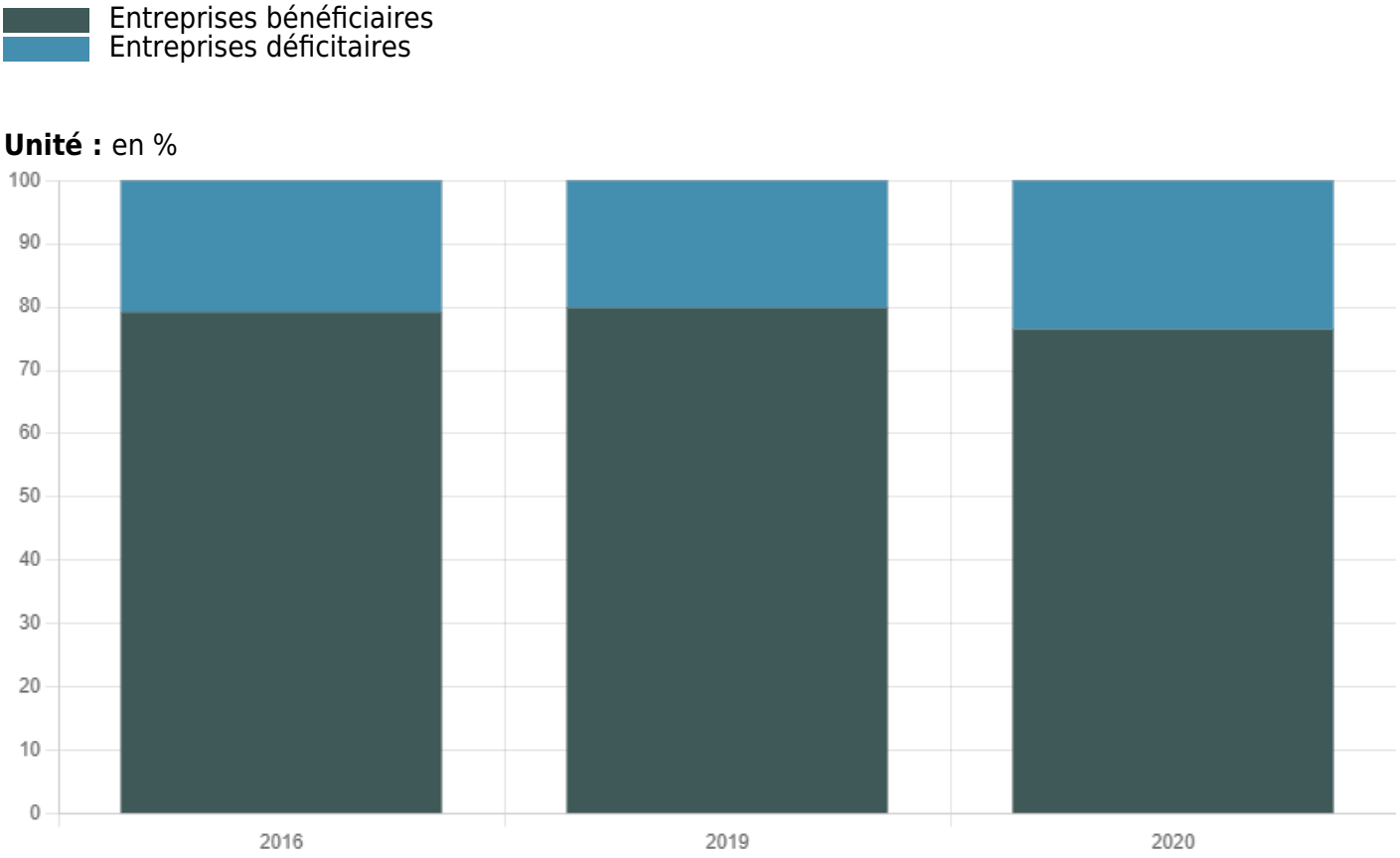

Hauts-de-France 2022

Source : Baromètre ACSEL Banque de France - 2022

Le Baromètre ACSEL 2022 réalisé par la Banque de France et portant sur la situation économique et financière des entreprises de la filière bois régionale réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 750.000€ (hors exploitation forestière et sylviculture) nous donne le taux de résultat courant impôt des entreprises de la filière bois régionale. 23% des entreprises de la filière régionale ne couvrent pas l'intégralité de leurs charges en 2020.

SECTEURS

1ère transformation | 2nde transformation | Construction bois

THÉMATIQUES

Économie | Entreprises

© Observabois - 2022